



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01499

Numéro SIREN : 810 765 008

Nom ou dénomination : LE CABAS

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2017 sous le numéro de dépôt 23583



N° 10956 * 17
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ



DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise **LE CABAS**Adresse de l'entreprise **4 ROUTE DES GRAVES 33650 CABANAC ET VILLAGRAINS**

SIREN

8 1 0 7 6 5 0 0 8

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 5

Durée de l'exercice précédent*

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 1 6

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3Immobilisations
incorporellesFonds commercial*
Autres*

010

29 650

012

29 650

Immobilisations corporelles*

028

8 032

030

2 087

5 946

Immobilisations financières* (1)

040

042

Total I (5)

044

37 682

048

2 087

35 596

Matières premières, approvisionnements, en cours de production*

050

052

Marchandises*

060

9 658

062

9 658

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances
(2)Clients et comptes rattachés*
Autres* (3)

068

101

070

101

072

7 729

074

7 729

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

4 228

086

4 228

Charges constatées d'avance*

092

094

Total II

096

21 716

098

21 716

Total général (I + II)

110

59 399

112

2 087

57 312

PASSIF

Exercice N
1

NET

Capital social ou individuel*

120

8 000

Écarts de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art)

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Bordeaux

131

132

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

Le 31 OCT, 2017

136

2 488

Provisions réglementées

140

3 922

sous le N° ... 23583

Total I

142

14 409

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

29 858

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés*

166

7 713

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

2 304

172

5 332

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

42 903

Total général (I + II + III)

180

57 312

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

25 153

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice*

182

37 682

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations
cédées au cours de l'exercice*

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2016

N° 2033 A Editions Informatiques Comptables

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **LE CABAS**

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLEFormulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 0 6 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210	174 531
	Production vendue	biens	dont export et livraisons		215		214	
		services*	intracommunautaires		217		218	2 488
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	4 622
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	181 642
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	138 831
	Variation de stocks (marchandises)*						236	(9 658)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	3 291
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : -immobilier :)					242	39 443
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 000	244	2 254
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 681
	Dotations aux amortissements*						254	2 087
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	840
					260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	178 768

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	1 117	
Produits exceptionnels	(IV)	290	1 227	Charges exceptionnelles	(VI)	300	45	
Impôt sur les bénéfices *						(VII)	306	452
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	2 488

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

2 488

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	522	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des copro-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	936	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
Déficits		Bénéfice col. 1	352	3 010	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière*	Déficit col. 2	356		
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
		Bénéfice col. 1	370	3 010	372
		Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



N° 10958 * 18

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES DGFiP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: LE CABASNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2033-C Editions Informatiques Comptables Février 2016

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	29 650	404				406	29 650		
	Autres	410		412		414				416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424				426			
	Constructions	430		432	100	434				436	100		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 200	444				446	2 200		
	Installations générales, agencements divers	450		452	4 315	454				456	4 315		
	Matériel de transport	460		462	1 417	464				466	1 417		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474				476			
Immobilisations financières		480		482		484				486			
TOTAL		490		492	37 682	494				496	37 682		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504				506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514				516			
	Constructions	520		522		524	37			526	37		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	773			536	773		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	911			546	911		
	Matériel de transport	550		552		554	365			556	365		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564				566			
TOTAL		570		572		574	2 086			576	2 087		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>LE CABAS</u>				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800
VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	706
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				380	975
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	15 299
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	17 023
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Exercice ouvert le : 03042015

et clos le : 30062016

Durée en nombre de mois

1 5

Néant

*

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	174 531
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	2 488
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	22
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	177 041

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	138 831
Variation de stocks (marchandises)	122	(9 658)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	3 291
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	28 279
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	840
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	161 583

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	15 458
-----------------------------	--------------------------	-----	--------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	15 458
--	-----	--------

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) A l'attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2016

Éditions Informatiques Comptables

N° 2033-E



N° 11622 * 16

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30 06 2016

SIREN 810765008

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LE CABAS

ADRESSE (voie) 4 ROUTE DES GRAVES

CODE POSTAL 33650

VILLE CABANAC ET VILLAGRAINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901

800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHAUCHET Nom(s) FREDERIC

Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 160,00

Naissance : Date 07051967 N° Département 27 Commune PONT AUDEMER Pays FRANCE

Adresse : N° 28 Voie RUE DES MOTTES

Code Postal 33650 Commune CABANAC ET VILLAGRAINS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique PAPIRNA-CROLET Nom(s) SANDRINE

Nom marital CHAUCHET % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 640,00

Naissance : Date 02081967 N° Département 69 Commune LYON Pays FRANCE

Adresse : N° 28 Voie RUE DES MOTTES

Code Postal 33650 Commune CABANAC ET VILLAGRAINS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tabl
en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-F-SD Éditions Informatiques Comptables Février 2016



N° 11623 * 16

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 6

SIREN

8 1 0 7 6 5 0 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LE CABAS

ADRESSE (voie)

4 ROUTE DES GRAVES

CODE POSTAL

33650

VILLE

CABANAC ET VILLAGRAINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Janvier 2016

Éditions Informatiques Comptables

N° 2033-G-SD

SARL LE CABAS

ANNEXE

- Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30.06.2016 dont le total est de 57 312 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 182 869 € et dégagant un bénéfice de 2 488 €.
- L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 03.04.2015 au 30.06.2016.
- Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
- Ces comptes ont été établis le 14 Octobre 2016, par la gérante.

SARL LE CABAS

ELEMENTS DE L'ANNEXE A FOURNIR

ANNEXE Au bilan et au compte de résultat Du 03/04/2015 au 30/06/2016	INFORMATIONS		
	Produites	Non produites	
	Note n°	N/S	N/A
<u>I - REGLES ET METHODES COMPTABLES</u> Méthode d'évaluation Calcul amortissements et provisions Changements de méthode Dérogations Information complémentaire pour donner l'image fidèle <u>II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u> Etat de l'actif immobilisé Etat des amortissements Etat des provisions Etat des échéances des créances et des dettes Informations et commentaires sur : * éléments relevant de plusieurs postes de bilan * réévaluation * frais d'établissement * fonds commercial * intérêts immobilisés * intérêts sur éléments d'actif circulant * différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant * avance aux dirigeants * produits à recevoir * dettes et charges à payer * charges et produits constatés d'avance * charges à répartir sur plusieurs exercice * composition du capital social * variation des capitaux propres * parts bénéficiaires <u>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u> Crédit-bail Engagements financiers Dettes garanties par des sûretés réelles Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société Liste des filiales et participations <u>IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	1		
		<i>voir tableaux joints</i>	
		<i>voir états fiscaux</i>	
		<i>voir états fiscaux</i>	

NOTE N° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce – articles 9 et 11 – décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue (voir état des amortissements annexé dans les pages suivantes).

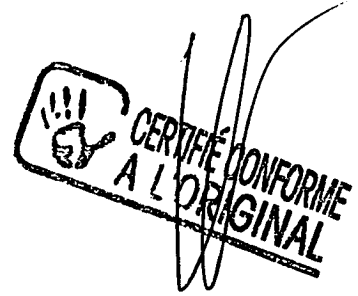
b) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « F.I.F.O ».

c) Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la récupération est aléatoire.

LE CABAS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 route des graves
33650 CABANAC ET VILLAGRAINS
RCS BORDEAUX 810 765 008



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 17 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, et le dix-sept octobre, à onze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Est présente:

- Madame CHAUCHET Sandrine, propriétaire de six cent quarante parts
ci 640 parts

Total des parts présentes: 640 parts en pleine propriété sur les 800 parts composant le capital social.

Madame CHAUCHET Sandrine préside la séance en qualité de Gérante associée.

La Présidente constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- le texte des projets de résolution.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 487,66 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 487,66 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	2 487,66 euros
------------------------	----------------

Dotations aux réserves :

A la réserve légale, soit	800,00 euros	
Au report à nouveau soit	1 687,66 euros	
Totaux	2 487,66 euros	2 487,66 euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende, s'agissant du premier exercice social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.

La Gérance

Les associés